



VÉLO CLUB DE L'OUEST

9 chem Pavadé Savannah
97460 SAINT-PAUL



MR HUBERT Luce Tél : 0692 66 38 78, mail : karinedudon@yahoo.fr

REGLEMENT PARTICULIER

CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL DE LA POSSESSION

La Possession / Ravine à Malheur

Samedi 04 Mai 2019

Horaires et Catégories :

| | |
|---------------------------------------|---|
| Non-licencié: (18+) | <p style="text-align: center;">13h30 : 1^{er} DEPART : Puis toutes les minutes selon le tirage au sort dirigé. Non-licencié (18+) Féminines Cad, Féminines Jun-Sen Cadet, P-CY D1 D2 D3, Cat Rég C1-2-3, Junior, Espoir</p> |
| Féminines Cadettes | |
| Féminines Junior-Senior | |
| Cadets | |
| Pass'Cyclisme D1, D2, D3 | |
| Catégorie Rég. C1-2-3, Junior, Espoir | |

Itinéraire :

Départ : Rue Louis Aragon, Camp Magloire, La Possession ; à droite RD41 ; direction Ravine à Malheur

Arrivée : Plateau 21 face PK 21. Parcours de 10,700km.

CONSIGNE DE SECURITE : Il vous est demandé de respecter le code de la route, ainsi que la propreté de l'itinéraire emprunté.

MOTO OUVREUSE : non autorisée.

VOITURE SUIVEUSE : 1 voiture autorisée par coureur.

VEHICULES : Le numéro d'immatriculation de la voiture suiveuse devra être communiqué obligatoirement au Commissaire lors de l'émargement.

La voiture devra respecter la distance réglementaire (10m, feux de croisement, warning).

EQUIPEMENT : Les vélos de CLM devront être aux normes fédérales en vigueur sous peine de sanction.

EQUIPEMENT DES BICYCLETTES :

-Les systèmes d'ajouts de guidon et les guidons de tri athlète sont autorisés pour toutes les catégories, sauf Cadets et Cadettes. Le braquet Cadet et Cadette doit être réglementaire (7,62m).

DEPANNAGE : Autorisé, à droite et à l'arrêt.

RAVITAILLEMENT : Interdit

EMARGEMENT : obligatoire 15 minutes avant chaque départ.

ENGAGEMENTS : 8€ par coureur, +4€/ dossard si oublié.

→ Votre dossard FFC 2019 est obligatoire, + 4€ si oublié.

16€ : Non Licenciés (18+) avec CM.

NL, Transmettre : Nom, Prénom, Date Naissance, Téléphone, Adresse Postale.

Inscriptions obligatoires sur : www.webservices.re
avant le jeudi 02.05.2019 – 12H00.

PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE. Les inscrits ne prenant pas le départ seront amendés de 15€.

Date limite d'inscription :
Le Jeudi 02-05-2019 – 12h00.

PRIX AUX COUREURS : Pas, de Grille Fédérale.

RECOMPENSES : Les 3 premiers de chaque catégorie.

Arbitres : CHEFIARE A., DUDON K., FERRERE Jean Simon, FURCY J-M. GOULJAR E.

Arbitre Adjoint Moto : SIDAT S.

Il est rappelé aux coureurs que seul le côté droit de la chaussée leur est autorisé.

Pour tout autre point du règlement, se référer à la réglementation Fédérale (FFC).